



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 22 janvier 2019

Élections municipales partielles complémentaires de St-Bris-des-Bois les 03 et 10 mars 2019

Les électeurs de la commune de Saint-Bris-des-Bois sont convoqués le dimanche 03 mars 2019 pour procéder à l'élection de 5 conseillers municipaux.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le dimanche 10 mars 2019.

La sous-préfecture de Saintes procédera à la réception des déclarations de candidature pour l'élection de 5 conseillers municipaux :

Pour le 1er tour du scrutin :

- du lundi 04 février au jeudi 14 février 2019
de 8h30 à 12h et de 14h à 16h00
- et le jeudi 14 février 2019
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h00

En cas de second tour de scrutin :

- le lundi 04 mars 2019
de 8h30 à 12h et de 14h à 16h00
- le mardi 05 mars 2019
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h00

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17



twitter